

**COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2014**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire, le 25 septembre 2014 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**Ajout de 2 questions à l'ordre du jour :**

- 1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE  
(aide de solidarité en faveur des communes pour le canton de St Just St Rambert)  
Acquisition de matériels**
- 2. MODIFICATION DES TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

**Ordre du jour**

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2014**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 juin 2014.

**2- FINANCES – DEMANDE DE GARANTIE FINANCIERE PAR LE TOIT FOREZIEN POUR L'ACQUISITION - AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUÉ 11 RUE VALENTINE A ST MARCELLIN EN FOREZ**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve la demande de garantie financière d'un montant de 45 648,01 € (37 %) sollicitée par la société Toit Forézien dont le siège social est situé 29 rue Jo Gouttebarga à St Etienne (42 021) dans le cadre de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement situé 11 rue Valentine à St Marcellin en Forez (prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 123 373,00 euros).

**3- MISE A JOUR ET CREATION DE TARIFS COMMUNAUX**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve la création des tarifs suivants relatifs à la location de salles communales :

- Caution ménage pour la location salles communales (particuliers et associations) hors assemblées générales : 150 € pour la salle des spectacles et 100 € pour les autres salles communales.
- Location de la vaisselle aux particuliers: 80 €
- Caution pour mise à disposition de la vaisselle, aux associations : 80 €
- Coût de la vaisselle manquante ou cassée par article : 2 €

**4- AVENANT n°1 AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ DES BIENS ET EQUIPEMENTS AFFECTES A LA COMPETENCE « PRODUCTION D'EAU POTABLE » TRANSFEREE AU SYNDICAT MIXTE DU BONSON, EN DATE 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2011**

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition par la commune de St Marcellin en Forez des biens et équipements affectés à la compétence « production d'eau potable » transférée au Syndicat Mixte du Bonson en date du 1<sup>er</sup> février 2011.

Il s'agit de compléter la convention de mise à disposition des biens et équipements affectés à cette compétence, en ajoutant aux parcelles AE 1076 et AE 289 (article 2), les parcelles communales

suivantes cadastrées comme suit :

- AE 103 d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup>, I 225 d'une superficie de 2520 m<sup>2</sup>, I 227 d'une superficie de 885 m<sup>2</sup>, I 1008 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup>, I 1263 d'une superficie de 1796 m<sup>2</sup>, I 1274 d'une superficie de 680 m<sup>2</sup>, I 1280 d'une superficie totale de 6945m<sup>2</sup>, pour sa partie située dans le périmètre de protection immédiate et I 1281 d'une superficie totale de 2200m<sup>2</sup>.

#### **5- TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVENUE DE LA GARE**

A l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir prochainement (après le choix de l'entreprise par la Commission d'Appel d'Offres) concernant la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable avenue de la Gare.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 375 000 € H.T. soit 450 000 € T.T.C.

Le projet se décompose comme suit :

Tranche ferme : rue Pasteur – Chemin de Thennes

Tranche conditionnelle 1 : Chemin des Thennes – Impasse du Chant de l'Oiseau

Tranche conditionnelle 2 : Impasse du chant de l'Oiseau – Carrefour Chemin rouge

#### **6- CONVENTION d'OUVERTURE ET DE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE – MEDIATHEQUE DANS UNE COMMUNE – DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une bibliothèque-médiathèque, à intervenir avec le Département de la Loire, pour une durée de 3 ans.

Il est rappelé que dans le cadre du Plan départemental de développement de la lecture publique validé en 2006, la médiathèque de St Marcellin en Forez bénéficie de prestations de la Médiathèque Départementale du Conseil Général de la Loire en matière de prêts de documents, d'accès à des formations spécialisées, d'accompagnement et de conseil des personnes travaillant à la bibliothèque.

#### **7- ACQUISITION D'UN BATIMENT SITUE AUX PLANTEES**

Dans le cadre du projet de déplacement du local des services techniques, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, pour un montant de 240 000 Euros, l'acquisition du bâtiment avec un parking attenant, situés aux Plantées, cadastrés sous le numéro 50 de la section AT d'une superficie de 1058 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une partie de la parcelle AT 51 correspondant à la réserve du bâtiment, appartenant à la SAS SUCHAIL, filiale des établissements DEVILLE.

Il autorise en outre le Maire à signer un bail à construction de 30 ans sur une emprise de 3 000 m<sup>2</sup> pris sur la parcelle AT 51 et destiné au stockage des matériaux des services techniques municipaux.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la vente et à souscrire un emprunt dans le cadre de cette opération (emprunt Caisse des Dépôts et Consignations au taux du livret A + 1 % soit 2 %).

#### **8- DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) – CREATION DE VOIRIES ET STATIONNEMENT HANDICAPÉ**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres par 22 voix pour, 4 contre, 1 abstention, décide d'abandonner la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le projet de « création de voiries et de deux places de stationnement handicapé », qui avait été lancée par délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2012.

#### **9- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 7 mai 2014 :

##### **DECISION 2014 22**

Commande passée auprès de l'entreprise **SARDA** (Grazac - 43200), concernant l'acquisition de bancs en pierre, moyennant la somme de **2 238 € TTC**.

#### **DECISION 2014 23**

Commande passée auprès de l'entreprise **FAVERJON** (St Marcellin en Forez - 42680), concernant la réparation de la toiture de l'Eglise, moyennant la somme de **2 814 € TTC**.

#### **DECISION 2014 24**

Commande passée auprès de l'entreprise **Maison PATAY** (Riorges - 42153), concernant l'acquisition de divers équipements pour le restaurant scolaire, moyennant la somme de **11 999,79 € TTC**.

#### **DECISION 2014 25**

Commande passée auprès de l'entreprise **VILVERT Matériaux**, (Montbrison - 42600), pour la réalisation de travaux d'isolation à l'école maternelle, moyennant la somme de **2 188,52 € TTC**.

#### **DECISION 2014 26 ERRATUM**

**(Le montant indiqué correspond au hors taxe soit 6974 € H.T. et 8368,80 € T.T.C.)**

Commande passée auprès de l'entreprise **GROUPE HELIOS**, (Paris - 75000), pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques, moyennant la somme de **6 974 € TTC**.

#### **DECISION 2014 27**

Commande passée auprès de l'entreprise **TPCF**, (Lyon - 69363), pour la réalisation des travaux de réfection du chemin d'accès à l'étang Rodillon, moyennant la somme de **2 040 € TTC**.

#### **DECISION 2014 28**

Commande passée auprès de l'entreprise **POTEL ORAIN**, (Sury le Comtal, 42450), pour la réparation de la toiture de l'église côté nord (rejointoiement et hydrofuge), moyennant la somme de **4287,77 € TTC**.

#### **DECISION 2014 29**

Commande passée auprès de l'entreprise **BOUYGUES ENERGIES SERVICES**, (St Quentin en Yvelines, 78063), pour la réalisation de travaux de réfection de l'éclairage suite à un vol de câbles), moyennant la somme de **3 012 € TTC**.

#### **DECISION 2014 30**

Commande passée auprès de l'entreprise **DISTRIBUGGY**, (Courbevoie, 92400), pour l'acquisition de 6 karts à pédales pour une sensibilisation à la prévention routière proposée dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP), moyennant la somme de **2160,28 € TTC**.

#### **DECISION 2014 31**

Commande passée auprès de l'entreprise **ESCOMEL**, (St Agrève, 07320), pour l'acquisition de 2 lames à neige, moyennant la somme de **15 548,00 € TTC**.

#### **DECISION 2014 32**

Commande passée auprès de la **SARL GARAGE BREUIL**, (St Marcellin en Forez, 42680), pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques municipaux, moyennant la somme de **6 540,30 € TTC**.

#### **DECISION 2014 33 remplace et annule la DECISION 2014 26**

Commande passée auprès de l'entreprise **GROUPE HELIOS**, (Paris - 75000), pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques, moyennant la somme de **8 368,80 € TTC**.

### **10- QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Pour information :**

#### **Déclassement et échange de terrain situé à l'intersection du Boulevard du Couhard et la rue du docteur Guinard.**

L'enquête publique se déroulera en mairie du 22/09/2014 au 09/10/2014.

Un registre pour consigner les observations du public sera mis à disposition des administrés à l'accueil de la mairie.

M. GRETHA Pierre, commissaire enquêteur tiendra deux permanences en mairie où il pourra recevoir le public le :

- **mercredi 24 Septembre 2014 de 14h00 à 16h00**
- **vendredi 3 Octobre 2014 de 14h00 à 16h00**

**- Demande de subvention au titre de l'enveloppe Cantonale (aide de solidarité en faveur des communes pour le canton de St Just St Rambert) - Acquisition de matériels**

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Conseil Général au titre de l'Enveloppe Cantonale concernant l'acquisition de 2 radars pédagogiques, de 2 lames de déneigement et le changement des portes vétustes de l'école maternelle + Mixte 1 pour un montant estimatif de 27 487 € H.T.

**- Modification des tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal**

Suite au changement du nombre de parution du bulletin municipal (septembre, janvier et mai), il est nécessaire de modifier la délibération du 9 janvier 2009 et notamment la formule « Format 1/8 de page et bandeau » qui était valable pour 5 publicités achetées, la sixième gratuite.

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la modification du nombre de parutions annuelles soit 3 au lieu de 6 à compter du 25/09/2014 et les tarifs suivants avec la troisième parution annuelle à moins 50% :

**FORMATS 1/8 DE PAGE ET BANDEAU**

<b>FORMATS</b>	<b>TARIFS PAR PARUTION</b>	<b>TARIFS ABONNEMENT 3 PARUTIONS</b>
<b>1/8 de page</b> Dimension 78,5 x 93	<b>60 €</b>	<b>150 €</b> (la 3 <sup>ème</sup> parution à - 50 %)
<b>Bandeau</b> Dimension 78,5 x 190	<b>100 €</b>	<b>250 €</b> (la 3 <sup>ème</sup> parution à - 50 %)

-----  
A ST MARCELLIN EN FOREZ, le 2 OCTOBRE 2014  
Le Maire,  
Eric LARDON.